

# Disciplines

Chaque situation d'urgence est combattue par des services d'intervention. Leurs missions sont réparties en cinq disciplines et chacune d'entre elles établit un plan d'intervention monodisciplinaire.

## Discipline 1 : Les opérations de secours

- gérer la situation d'urgence et neutraliser les risques qui y sont liés
- protéger, délivrer, aider, sauver et mettre en sécurité les personnes et leurs biens
- réquisitionner les personnes et les biens



## Discipline 2 : les secours médicaux, sanitaires et psychosociaux

- le démarrage de la chaîne médicale
- l'administration des soins médicaux et psychosociaux aux victimes et aux personnes concernées par la situation d'urgence
- le transport des victimes
- la prise de mesures de protection de la santé publique



## Discipline 3 : La police du lieu de la situation d'urgence

- maintenir et rétablir l'ordre public
- dégager les voies d'accès et d'évacuation et, le cas échéant, accompagner les services d'intervention et les moyens vers le lieu de l'événement
- mettre en place les périmètres, les délimiter physiquement, les signaler, les surveiller et assurer le contrôle d'accès aux zones du terrain d'intervention
- procéder à l'évacuation de la population et veiller à sa mise à l'abri
- identifier les personnes décédées
- prêter assistance lors de l'enquête judiciaire



## Discipline 4 : Appui logistique

- garantir les renforts en personnel et en matériel, et fournir le matériel spécial de sauvetage et d'assistance
- organiser les moyens techniques pour la communication entre les disciplines, le poste de commandement opérationnel et le(s) comité(s) de coordination
- organiser l'approvisionnement en denrées alimentaires et en eau potable pour les services d'intervention et les personnes touchées



## Discipline 5 : Information

- transmettre les informations et les recommandations à la population (via notamment les médias)
- transmettre les informations sur les mesures pour le retour à la situation normale